

# INVITATION CONFÉRENCE

## Obligation d'annonce des postes vacants : ce qui va changer pour votre entreprise

Dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain et en application de l'initiative contre l'immigration de masse, une nouvelle obligation s'appliquera aux entreprises recrutant du personnel. Celles-ci devront annoncer, pour certains groupes de profession, les postes vacants en priorité aux ORP (Offices régionaux de placement), sous peine d'être sanctionnées.

Quelles entreprises seront concernées, pourront-elles se libérer de cette obligation, que risquent-elles si elles ne la respectent pas, quel système leur sera proposé pour s'en acquitter?

La FER Genève et l'Union patronale suisse vous invitent à une séance d'information:

**Jeudi 3 mai 2018**

de 17h00 à 19h00

**Auditorium de la FER Genève**

98, rue de Saint-Jean

1201 Genève

A cette occasion, des experts du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie), **M. Damien Yerly**, chef de secteur et **M. Federico Danese**, responsable de processus, présenteront l'application concrète de cette nouvelle procédure et répondront aux questions.

## Programme

**16h30** Accueil

Mot d'introduction

**Blaise Matthey**, directeur général, FER Genève

Obligation d'annonce des postes vacants

**Damien Yerly**, chef de secteur, SECO

**Federico Danese**, responsable de processus, SECO

Questions / Réponses

**19h00** Apéritif réseautage

Séance gratuite, inscription toutefois obligatoire en cliquant [ICI](#) d'ici au 30 avril 2018.



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE  
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Allions nos compétences



Fédération des  
Entreprises  
Romandes  
Genève